



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation du compte personnel de formation par les salariés peu qualifiés

Question écrite n° 29394

Texte de la question

M. Laurent Garcia interroge Mme la ministre du travail sur l'utilisation du compte personnel de formation (CPF) par les salariés peu qualifiés. Le CPF est un formidable outil à la main des salariés leur permettant d'avoir les moyens de se saisir de leur sécurisation professionnelle. Il faut toutefois avoir conscience que les salariés sont confrontés à une inégalité dans la possibilité de prendre en main cet outil, en particulier les personnes des tout premiers niveaux de qualification, voire sans qualification. Certains salariés manquent d'appétence pour se former. La principale raison est la représentation qu'ils se font de la formation, qui les renvoie le plus souvent à leur propre scolarité (parfois « échec scolaire ») et, en conséquence, à une forte mésestime de soi en matière de capacité à apprendre. Or les formations courtes et dont les modalités sont innovantes participent d'une remise en confiance et réalimentent cette appétence. Il est nécessaire qu'un « tremplin » intervienne pour motiver, sensibiliser, accompagner les salariés concernés. L'entreprise est là pour jouer ce rôle, notamment par les entretiens professionnels. Dans une logique gagnant-gagnant, l'entreprise doit trouver un attrait pour qu'elle accepte une formation sur le temps de travail dont elle n'est pas à l'initiative. Cela est d'autant plus important que dans les activités de service, lorsqu'un salarié est absent quelle qu'en soit la cause, il doit être remplacé pour maintenir la continuité du service acheté. L'entreprise doit donc rémunérer la prestation de remplacement (complément d'heures, CDD, etc.). Il lui demande si le Gouvernement entend valoriser l'autorisation d'absence accordée au salarié pour se former dans le cadre du CPF, au titre d'une action de formation, y compris lorsque l'entreprise ne participe pas au financement des coûts pédagogiques.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Garcia](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29394

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3368

Question retirée le : 8 février 2022 (Fin de mandat)